



المركز السينمائي المغربي
Centre Cinématographique Marocain

Communiqué de presse

Dans le cadre du processus de concertation avec les professionnels du secteur de l'exploitation cinématographique pour le renforcement des mesures préventives de propagation du Coronavirus « COVID-19 », une réunion a été tenue le 13 mars 2020 entre le CCM et la Chambre Marocaine des Salles de Cinéma (CMSC), en présence des représentants des grands complexes cinématographiques au Maroc.

Au terme de la réunion, il a été décidé de mettre en place, à effet immédiat, des mesures et des précautions dans les salles de cinéma et qui portent sur deux volets complémentaires :

1. Les mesures communes à tous les lieux publics :

- Afficher à l'entrée des salles de cinéma et sur leurs écrans dynamiques les mesures d'hygiène recommandées par les autorités sanitaires compétentes ;
- Renforcer les mesures d'hygiène dans les installations communes et sanitaires des salles de cinéma.

2. Les mesures spécifiques aux salles de cinéma :

- Plafonner le taux d'occupation d'une salle de cinéma à un maximum de 200 spectateurs par séance et par écran ;
- Assurer un espace de 2 fauteuils vides entre chaque spectateur, soit un taux d'occupation d'un siège sur 3 par séance et par écran, et ce pour garantir la distance de sécurité recommandée par les autorités sanitaires.

A la fin de la réunion, il a été retenu d'assurer une veille entre le CCM et la CMSC pour suivre l'évolution des événements et réajuster ces mesures en cas de besoin ou d'instructions des autorités compétentes.